

CONCLUSION

La rédaction d'un testament n'est pas une tâche réservée aux gens riches ou âgés. Si vous avez des biens que vous aimeriez léguer à votre décès, vous devriez faire votre testament dès maintenant. Si vous vous dites que vous ne possédez rien de précieux, songez-y à deux fois. N'avez-vous pas une maison, une voiture, des meubles, des bijoux ou des polices d'assurance? Sans tenir compte de l'argent, en faisant un testament, vous planifiez et assurez la subsistance et l'éducation de vos enfants, advenant votre décès.

Si vous décédez sans testament, le règlement de la succession sera retardé, et vos proches devront payer des frais supplémentaires, une situation désavantageuse pour eux, et ce, malgré votre bonne volonté.

Lorsque vous faites appel à un avocat pour la rédaction de votre testament, les honoraires ne sont pas toujours énormes, et les avantages que vous en tirerez surpassent de beaucoup les frais. La rédaction d'un testament est un élément essentiel de toute planification financière judicieuse, et les conseillers financiers sont bien placés pour vous aider à rédiger un testament qui est conforme à vos objectifs. En prenant cette mesure simple et sensée, vous, votre famille et vos amis aurez l'esprit tranquille. Et moins vous tarderez à le faire, mieux ce sera.

Peu importe la raison, si vous êtes de ceux qui remettent la rédaction de leur testament à plus tard... il est temps d'agir! Il n'est pas difficile de faire un testament et c'est le meilleur moyen d'assurer le respect de vos volontés.

